

## QUESTION ECRITE

**Auteur** Grégory D'Andrès, PLR  
**Objet** Contournement de Sierre  
**Date** 08.03.2018  
**Numéro** 57

---

Selon les comptages officiels de véhicules sur la route d'accès de l'autoroute A9 depuis la sortie de Sierre Ouest jusqu'au rond-point (Atlantic), il est admis qu'une route de contournement du côté ouest de Sierre s'avère nécessaire.

Une variante dite ouest avec bretelle de Loc à Anchettes (Venthône) pour délestage du réseau routier engorgé cité ci-dessus long d'environ 1 km à été mise à l'enquête.

- Quel avantage tire le canton à proposer cette variante sachant que le tronçon de route ne traverse que presque exclusivement des zones commerciales et de petites industrie telles que commerces automobiles et commerces de meubles ?
- Que proposez-vous pour délester les zones sensibles traversées par un trafic grandissant du côté Est à savoir les tronçons Veyras-Sierre-Glarey-Autoroute A9 qui, en l'occurrence se déverse aussi dans la rue de Riondaz où l'on ne peut pas croiser deux véhicules automobiles légers et où le trafic lourd est encore autorisé à rouler sans restriction?
- Avez-vous intégré à votre projet le gros problème géologique que l'ouvrage prévu pour le contournement mis à l'enquête traverse?
- Le cas échéant, le bureau d'ingénieurs qui garantit la faisabilité de cet ouvrage a-t'il été intéressé à permettre une réparation durable de la route actuelle qui traverse la même zone? Si non, l'état entend-il utiliser cette compétence puisque les services des routes n'ont à ce jour jamais réussi dans cette entreprise ?
- Les coûts d'entretien du nouvel ouvrage sont-ils garantis comme acceptables par le même bureau d'ingénieurs?
- La zone traversée entre Loc et Venthône est l'une des seules encore préservée des constructions sur ce coteau, ne pensez-vous pas que les associations écologiques ne verront pas d'un bon oeil la construction de cette nouvelle transversale?
- Le classement des routes 45 ou 46 en route d'importance nationale est-il dépendant de travaux effectués par le canton dans le cadre du contournement de Sierre?
- Si la route 46 était classée par la confédération, l'état se désengagerait-il de la route 45 en la déclassant?
- Quel est le délai attendu par le service pour recevoir la réponse de la confédération concernant le classement d'une des routes à destination du Haut-Plateau au départ de Sierre?
- Quel est le délai prévu par le canton pour commencer l'ouvrage? (dans le meilleur des cas et dans le pire des cas)

### Conclusion

Je vous remercie pour votre traitement